



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-07/13

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt cinq
le 24 juillet à 19 heures**
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 22 Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2025
pour : 22 **PRESENTS :**
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
contre : 0 DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
TABONE Paul, MERLO Raymond, NAUDIN Nathalie, DEMOULIN Christophe,
abstention : 0 BOTTERO Emilie, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe,
PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à Mme ROYER Carole.
Mme PRATI Corinne donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme CRETELLO Karine donne procuration à M. MERLO Raymond.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme DELLAVALLE
Christine.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. CORNU Jérôme.
Mme BAYLE Magali.
Mme MARCHAND Charlène.
M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : RESILIATION DE L'ACCORD-CADRE CONCLU AVEC LA SOCIETE GFD
LERDA, DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES, POUR LEQUEL LE
SIVAAD EST COORDINATEUR**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var afin de pouvoir recenser les besoins communs en marchandises diverses et obtenir ainsi les offres de prix les plus intéressantes pour des produits de qualité certifiée.

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes en date du 22 juin 2020 ;

Vu la délibération municipale n° 06/11 du 22 juin 2020 autorisant l'adhésion de la commune de Saint-Zacharie au groupement de commandes ;

Vu la délibération municipale n° 2024-12/13 du 17 décembre 2024 autorisant M. le Maire à signer les actes d'engagement des marchés et tous les documents s'y afférents et notamment

celui avec la société GFD LERDA pour le lot n° 17DC04 : Viande fraîche de veau, pièce à la demande ;

Vu l'accord-cadre n° 202508 conclu le 6 janvier 2025 avec la société GFD LERDA pour le lot n° 17DC04 : Viande fraîche de veau, pièce à la demande ;

Vu les difficultés d'exécution rencontrés par le titulaire de l'accord-cadre, et en application de l'article 40.1 du CCAG-Fournitures Courantes et Services 2021, l'entreprise GFD LERDA a demandé la résiliation de l'accord-cadre qui lui a été attribué ;

Considérant que ces difficultés d'approvisionnement, de très fortes augmentations des prix d'achat aux éleveurs, ne permettent plus aux titulaires de maintenir leur prix en raison de difficultés techniques particulières dont la solution nécessiterait la mise en œuvre de moyens hors de proportion avec le montant de l'accord-cadre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver la résiliation de l'accord-cadre conclu avec la société GFD LERDA, dans le cadre du groupement de commandes, pour lequel le SIVAAD est coordonnateur, ayant pour objet le lot n° 17DC04 : Viande fraîche de veau, pièce à la demande.
- De charger M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette résiliation ;
- De notifier la présente délibération au coordonnateur du groupement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE